

REUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU LOT AMONT le 27 février 2009 à La Canourgue

L'an deux mille neuf, le vingt sept février à quatorze heures trente, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Lot Amont s'est réunie en Mairie de La Canourgue, sous la présidence de Monsieur Robert Batut, Président.

Personnes présentes ou représentées :

Collège des représentants des Collectivités territoriales et Etablissements publics locaux :

- M. Rémi ANDRE, *Délégué de la commune de Montrodat à la Communauté de Communes du Gévaudan*
M. Robert BATUT, *Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique (SIAH) de la haute vallée du Lot et de la CLE du Lot Amont*
Dr Jacques BLANC, *Président de la Communauté de Communes Aubrac Lot Causse*
M. Jean BOYER, *Délégué de la commune de Castelnau-de-Mandailles au SIVOM d'Espalion*
M. Claude CAUSSE, *Délégué de la commune de Marvejols au SM lozérien pour l'A75*
M. Jean-Louis CLAVEL, *Maire des Salces*
M. Francis COURTES, *Vice-Président de la Communauté de Communes du Valdonnez*
M. Jean-Claude FONTANIER, *Président du SIVOM de St-Chély-d'Aubrac*
M. Gilbert FRAYSSIGNES, *Président du SIAEP des vallées Serre et Olt*
Mme Andréa GOUMONT, *Conseillère régionale de Midi-Pyrénées*
M. Gérard HERMET, *Maire de Le Buisson*
M. Jean-Paul ITIER, *Délégué de la commune de St-Léger-de-Peyre au SIVU Lot Colagne*
Mme Catherine LAUR, *Déléguée du Conseil Général de l'Aveyron au PNR des Grands Causses*
M. Philippe ROCHOUX, *Maire de Chanac*
M. Laurent SUAU, *Délégué de la commune de Mende à la Comm. de Communes de la Haute Vallée d'Olt*
M. Denis VIREBAYRE, *Délégué de la commune des Salelles au SIVU Lot Colagne*

Membre représenté :

- Mme Bernadette AZEMAR
Déléguée de la commune de Coubisou au SIVOM d'Estaing
M. Michel BONHOMME
Délégué de St-Amans à la Comm. de Communes de la Terre de Randon
M. Bernard CASTAN
Maire de Le Monastier-Pin-Moriès
M. Gilbert CESTRIERES
Délégué de la commune de Montpeyroux au SIVOM de Laguiole
M. Jacky FERRIER
Président de la Communauté de Communes du Goulet Mont Lozère
M. Michel GUIRAL
Maire de St-Sauveur-de-Peyre

Pouvoir à :

- M. Robert BATUT
M. Francis COURTES
M. Rémi ANDRE
M. Jean-Claude FONTANIER
Dr Jacques BLANC
M. Jean-Paul ITIER

Membre représenté :

M. Pierre HUGON
Conseiller Général de Mende nord (Conseil Général de Lozère)
 M. Fernand NICOLAU
Vice-Président de la Comm. de Communes d'Entraygues sur Truyère

Pouvoir à :

M. Claude CAUSSE
 M. Jean BOYER

*Collège des représentants des usagers, Propriétaires riverains,
 Organisations professionnelles et Associations concernées :*

M. Stéphane CHATAIGNIER, *Groupe d'Exploitation Hydraulique Lot Truyère - Electricité De France (EDF)*
 M. Jean-Pierre LAFONT, *Directeur du Syndicat lozérien de la Forêt Privée*
 M. Marc LOTZ, *Directeur du centre nature omnisports canourgais (OSCA)*
 M. Yves PIGEYRE, *Président du Comité Départemental de Canoë Kayak de la Lozère*
 Mme Anne REMOND, *Chargée de missions au Conservatoire Départemental des Sites Lozériens (CDSL)*
 M. William ROQUES, *Directeur technique du Comité Départemental du Tourisme de l'Aveyron*

Collège des représentants de l'Etat et Etablissements publics :

M. Jacky BURZALA, *Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture de l'Aveyron (DDEA 12)*
 M. Gabriel LECAT, *Chargé des politiques concertées sur l'eau et gestion quantitative au Service de l'Eau, des Milieux Aquatiques et des Risques Naturels de la DIREN Languedoc Roussillon*
 M. Pierre LUSSON, *Service Environnement Forêt MISE à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Lozère (DDAF 48)*
 M. Yannick MANCHE, *Chargé de Mission Eau et Milieux aquatiques au Parc National des Cévennes*
 M. Cyril PAILHOUS, *Service Police de l'Eau à la Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture de l'Aveyron (DDEA 12)*
 Mme Jacqueline ROUPIOZ, *Conseillère technique à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de la Lozère (DDJS 48)*
 M. Nicolas TEFFO, *Chargé d'interventions Espace rural à la Délégation de Rodez de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne*
 Mme Marie-Claire VIOULAC, *Chef du Bureau de l'Urbanisme et de l'Environnement de la Préfecture de Lozère*

Membre représenté :

M. Le Délégué Interrégional Languedoc Roussillon PACA Corse de l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques)
 M. Le Directeur de l'agence départementale de l'ONF de Lozère (Office National des Forêts)
 M. Le Préfet de l'Aveyron
 Mme La Directrice Dép^{ale} des Affaires Sanitaires et Sociales de la Lozère

Pouvoir à :

M. Gabriel LECAT (*DIREN LR*)
 Mme Marie-Claire VIOULAC (*Préfecture 48*)
 M. Cyril PAILHOUS (*DDEA 12*)
 M. Pierre LUSSON (*DDAF 48*)

Nombre de Titulaires, ou de Suppléants remplaçant des titulaires absents, ou de Mandats	
collège des Elus :	23 sur 29
collège des Usagers :	6 sur 16
collège de l'Etat :	12 sur 13
Total	41 sur 56
Quorum	39 membres
Nombre de Suppléants sans voix délibérative	
collège des Elus :	1 sur 29
collège des Usagers :	0 sur 10

Présents à titre consultatif :

M. André AMARGER, *Conseiller municipal de la commune de St-Amans*
M. Michel BLANC-PATTIN, *Administrateur du SIVU Lot Colagne*
M. Aimé BURLIGA, *Adjoint au Maire de St-Geniez-d'Olt*
M. Lionel FABRE, *Technicien rivière au SIAH Haute Vallée du Lot*
Mlle Marie GRANIER, *Animatrice du SAGE*
M. Dominique GUIRALDENQ, *Cellule Environnement - DDE de Lozère*
Mme Cécile MERLET, *Direction de l'Environnement - Conseil Général de l'Aveyron*
Mme Véronique RAFFESTIN, *Bureau de l'Urbanisme et de l'Environnement de la Préfecture de Lozère*
Mme Anne TROUCHE, *Délégation de Rodez de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne*

Documents distribués en séance :

- Point sur les inscrits aux quatre Commissions Thématiques (2 pages)

Ordre du jour :

- 1 - Installation des nouveaux membres de la CLE suite à la prise de l'Arrêté Interpréfectoral du 13 novembre 2008
- 2 - Renouvellement de la Présidence de la CLE (délibération)
- 3 - Adoption des règles de fonctionnement de la CLE (délibération)
- 4 - Election du Bureau de la CLE (délibération)
- 5 - Constitution des Commissions Thématiques (délibération)
- 6 - Consultation de la CLE sur les projets de SDAGE et de Programme de Mesures 2010-2015 : propositions de modalités d'émission de l'avis (délibération)
- 7 - Désignation d'un représentant des Elus à la Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM) de la Lozère (délibération)
- 8 - Présentation du programme de travail pour l'année 2009 (information)



Nota Bene !

Pour un bon fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau

La Commission Locale de l'Eau du Lot Amont est soumise à la règle du « **quorum des deux tiers** » lors de toute délibération relative à ses règles de fonctionnement ou à l'adoption, la modification et la révision du SAGE.

C'est pour cette raison que chacun des membres de la CLE trouve, joint à son invitation, un **bulletin de participation** que nous vous demandons de nous retourner.

Ces bulletins ont pour objectif de savoir si **suffisamment de membres** seront présents pour que la séance se tienne ou s'il convient de la reporter.

Ils nous permettent aussi de savoir à qui les membres ne pouvant pas se libérer ont la possibilité de **donner pouvoir**. En effet, un membre présent ne peut recevoir qu'un seul pouvoir, de la part d'un membre du même collège, seulement s'il est titulaire ou suppléant d'un membre absent.

Afin de ne pas pénaliser le fonctionnement de la CLE, dont les séances requièrent une organisation non négligeable pour chacun des membres et pour l'animatrice, nous remercions donc chacun de bien vouloir, comme demandé, nous informer de leur participation préalablement à la réunion.

D'autre part, en cas d'annulation de dernière minute, il vous sera demandé, dans la mesure du possible, de nous en informer également.

M. Robert Batut, Président de la CLE, après vérification du quorum de présents, ouvre la séance à 14 heures 40 en remerciant l'ensemble des participants d'être présents à cette réunion, et remercie également M. le Sénateur Maire de La Canourgue pour son aimable accueil.

Dr Jacques Blanc, Sénateur Maire de la Canourgue et Président du SIVU Lot Colagne, souhaite la bienvenue et remercie les élus, services départementaux et régionaux, et l'ensemble des participants à la réunion. Il rappelle le travail réalisé par M. Georges Tauziès et les liens étroits établis avec le SIAH de la haute Vallée du Lot pour le portage de l'élaboration du SAGE Lot Amont, et remercie à ce titre M. Robert Batut pour son implication dans ce projet. Au titre de l'organisation interne du SIVU Lot Colagne, le Dr Blanc informe l'assemblée du renouvellement du contrat de travail de l'Animatrice du SAGE et de la mise à disposition récente de M. Michel Blanc-Pattin pour des missions d'administration et de gestion du syndicat. Le Dr Blanc conclut en rappelant l'opération « Lot Rivière claire » portée dans les années 70 par l'Association Vallée du Lot, et en formulant le souhait d'une nouvelle opération globale sur le bassin du Lot, à inscrire dans le cadre de la mise en application du Grenelle de l'Environnement et des programmes européens.

Préambule :

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente et de l'ordre du jour de la séance

Robert Batut rappelle que la **dernière réunion** de CLE s'est tenue le **18 décembre 2007** et que chacun des membres a été destinataire du compte-rendu au mois de janvier 2008. Il présente ensuite l'**ordre du jour** de la séance, joint à l'invitation du 11 février 2009 et sollicite l'avis des membres de la CLE sur ces deux points. L'ensemble des membres présents ne présente pas d'observations.

Le compte-rendu de la CLE du 18 décembre 2007
et l'ordre du jour du 27 février 2009 sont approuvés à l'unanimité.

Point 1 :

Installation des nouveaux membres de la CLE suite à la prise de l'Arrêté Interpréfectoral du 13 novembre 2008

Robert Batut explique que suite aux **élections** municipales et cantonales de mars 2008, il convenait de procéder à de **nouvelles désignations** pour certains sièges du collège des Elus. De plus, les nouvelles **dispositions réglementaires** (Loi sur l'eau et les milieux aquatiques et décret d'application) demandaient l'**intégration de nouveaux membres** (parc naturel régional, représentants de la propriété forestière).

L'**Arrêté Interpréfectoral n° 2008-318-005 du 13 novembre 2008**, joint à l'invitation à la réunion, a intégré l'ensemble de ces modifications. Comme demandé par la réglementation, cet arrêté est mis en ligne sur le site Internet « Gest'Eau » : <http://www.gesteau.eaufrance.fr/>

Aussi, Robert Batut procède à l'installation des nouveaux membres et leur souhaite la bienvenue au sein de la Commission Locale de l'Eau.

Les nouveaux membres sont :

<i>Membre</i>	<i>Représentant la structure</i>
Mme Catherine LAUR	Parc Naturel Régional des Grands Causses
M. Laurent SUAU	CC (Communauté de Communes) de la Haute Vallée d'Olt - Cœur de Lozère
Dr Jacques BLANC	CC Aubrac Lot Causse
M. Rémi ANDRE	CC du Gévaudan
M. Bernard PINOT	CC du Pays de Chanac
M. Fernand NICOLAU	CC d'Entraigues-sur-Truyère
M. Le Président ou son représentant	Syndicat Lozérien de la Forêt Privée

Point 2 :
Renouvellement de la Présidence de la CLE

Robert Batut, Président de la CLE, rappelle que conformément à ce qu'il avait annoncé le 18 décembre 2007, il souhaite « passer le relais » de la Présidence, tout en conservant son implication pour ce projet.

Marie Granier effectue quelques rappels de procédure préalables à l'élection du Président de la CLE : le Président de CLE est **élu par et parmi** les membres du **collège des Elus**, à la majorité simple.

15 membres du collège des Elus participeront au vote, dont 8 détiennent un mandat d'un membre absent, soit **23 votes attendus**.

Robert Batut procède au recueil des candidatures.

Le *Dr Blanc* indique qu'il souhaite, après concertation au sein du Conseil du SIVU Lot Colagne et avec *Robert Batut*, proposer à la CLE la candidature de M. Jean-Paul Itier. Il souligne que son implication active au sein du SIVU et du SAGE et son profil professionnel en font un candidat présentant toutes les qualités techniques et relationnelles nécessaires à la fonction de Président de CLE.

Jean-Paul Itier accepte et présente sa candidature à la Présidence de la CLE.

Aucune autre candidature n'est présentée.

Le collège des Elus décide de procéder à un vote à main levée en séance plénière.

La candidature de Jean-Paul Itier recueille **21 voix et 2 abstentions**.

M. Jean-Paul Itier est élu Président de la CLE du Lot Amont.

Robert Batut transmet donc la Présidence de la CLE et de la séance à *Jean-Paul Itier* qui remercie les membres du collège des Elus de leur confiance. *Jean-Paul Itier* exprime sa volonté de poursuivre ce travail dont les objectifs et l'ambition sont importants. Il rappelle enfin à tous que la participation de chacun dans un partenariat constructif est indispensable pour la réussite de ce SAGE.

Point 3 :
Adoption des règles de fonctionnement de la CLE

Jean-Paul Itier rappelle à la CLE Lot Amont qu'un projet de nouvelles règles de fonctionnement a été joint aux invitations, et il annonce que des modifications du projet vont être proposées en séance. Le **quorum** de deux tiers de membres présents ou représentés étant **atteint**, la CLE peut **valablement délibérer** sur ce point.

Marie Granier explique que la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 et son décret d'application (10 août 2007) ont introduit le **terme de « règles de fonctionnement »** pour les CLE afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté de terminologie avec le « règlement » du futur SAGE.

En outre, de **nouvelles dispositions relatives au fonctionnement des CLE** ont été fixées : une répartition plus « souple » des sièges entre les trois collèges, au bénéfice des collèges des Elus et des Usagers ; la disparition progressive du système de suppléance et l'introduction de la possibilité de mandats pour les membres dépourvus de suppléants.

Jean-Paul Itier procède à une **lecture des principales règles** inscrites dans chacun des articles du projet envoyé aux membres de la CLE.

Il présente les **modifications** proposées à la CLE dans l'**article 7**, qui découlent de son souhait de rapprocher la composition et le fonctionnement du Bureau de ceux de la CLE, mais aussi de sa volonté d'élargir la représentativité et de conforter la légitimité du Bureau. En effet, il propose qu'il n'y ait **plus de suppléants** au sein du Bureau et que celui-ci soit composé de 7 membres du collège des Elus (dont le Président et le Vice-Président), 4 du collège des Usagers et 3 du collège de l'Etat, soit **14 membres au total**. D'autre part, il est proposé de préciser dans les règles de fonctionnement (missions du Bureau) que la

CLE peut déléguer au Bureau non seulement les réponses aux demandes d'avis, mais également toute autre mission définie par la CLE.

L'ensemble des membres présents ne présentant pas d'observations ou de questions, le projet de règles de fonctionnement et les modifications proposées sont mises au vote à main levée.
Ils recueillent **41 voix pour**.

Le projet de règles de fonctionnement et
les modifications de l'article 7 proposées en séance sont approuvés à l'unanimité.

+ version définitive des « Règles de fonctionnement de la CLE » jointe au présent compte-rendu

Point 4 : Election du Bureau de la CLE

Jean-Paul Itier invite ensuite les membres de la CLE à procéder à l'élection du Bureau de la CLE et rappelle la composition du Bureau élu en septembre 2003, dont certains sièges ne sont plus pourvus.

Il rappelle également que le Vice-Président est élu selon les mêmes modalités que le Président, et que les membres du Bureau sont élus par leur collègue respectif.

4.1 : Election du Vice-Président

Jean-Paul Itier procède tout d'abord au recueil des candidatures à la Vice-Présidence de la CLE.
Robert Batut rappelle sa volonté d'implication pour le SAGE Lot Amont et se déclare candidat.

Le collège des Elus décide de procéder à un vote à main levée en séance plénière.
La candidature de Robert Batut recueille **23 voix**.

M. Robert Batut est élu Vice-Président de la CLE du Lot Amont à l'unanimité.

4.2 : Election des 5 membres du Bureau représentant le collège des Elus

Jean-Paul Itier annonce que Messieurs Blanquet et Virebayre, membres du Bureau depuis 2003, ont confirmé être candidats à leur ré-élection. Il ajoute que les contacts pris avec les élus de la CLE ont donné lieu à trois nouvelles candidatures : celles de Messieurs Courtes, Nicolau et Suau.

Jean-Paul Itier demande si d'autres candidats souhaitent se déclarer ; aucune autre candidature n'est présentée.

Le collège des Elus décide de procéder à un vote à main levée en séance plénière.
Les candidatures de Messieurs Blanquet, Courtes, Nicolau, Suau et Virebayre recueillent **23 voix**.

Sont élus membres du Bureau pour le collège des représentants des collectivités
territoriales et des établissements publics locaux, à l'unanimité :

M. Pierre-Marie Blanquet
M. Francis Courtes
M. Fernand Nicolau
M. Laurent Suau
M. Denis Virebayre

4.3 : Election des 4 membres du Bureau représentant le collège des Usagers

Jean-Paul Itier annonce que Messieurs Bertrand, Couderc et Pigeyre, membres du Bureau depuis 2003, ont confirmé être candidats à leur ré-élection. Il ajoute que M. Bernad a présenté une nouvelle candidature.

Jean-Paul Itier demande si d'autres candidats souhaitent se déclarer ; aucune autre candidature n'est présentée.

Le collège des Usagers décide de procéder à un vote à main levée en séance plénière.
Les candidatures de Messieurs Bernad, Bertrand, Couderc et Pigeyre recueillent **6 voix**.

Sont élus membres du Bureau pour le collège des représentants des Usagers,
à l'unanimité :
M. Christian Bernad
M. Alain Bertrand
M. Jean Couderc
M. Yves Pigeyre

4.3 : Désignation des 3 membres du Bureau représentant le collège de l'Etat

Jean-Paul Itier rappelle les membres du Bureau représentant le troisième collège sont désignés par Mme La Préfète de Lozère. Il explique que les contacts pris avec les différents services par le Bureau de l'Urbanisme et de l'Environnement de la Préfecture de Lozère ont conduit à proposer la désignation de représentants locaux des services de l'Etat et des établissements publics.

Marie-Claire Vioulac confirme ces dires.

Sont désignés membres du Bureau pour le collège de l'Etat et des établissements
publics, à l'unanimité :
Agence de l'Eau Adour Garonne
MISE * de l'Aveyron
MISE * de Lozère
(* Mission Inter Services de l'Eau)

Point 5 : Constitution des Commissions Thématiques

Jean-Paul Itier rappelle que les règles de fonctionnement précédemment approuvées prévoient la constitution de Commissions géographiques et / ou thématiques. Il donne la parole à Marie Granier pour qu'elle présente les propositions faites à la CLE relativement aux Commissions Thématiques.

Marie Granier explique tout d'abord que la CLE, qui avait déjà approuvé cette organisation début 2006, est invitée à **renouveler** cette **approbation** afin que le travail qui sera réalisé par les Commissions soit légitimé.

Elle présente les **quatre thèmes** autour desquels vont s'organiser les Commissions, ainsi que la répartition des orientations du futur SAGE (validées avec l'Etat des lieux Diagnostic) entre les quatre Commissions (cf. tableau page suivante).

Ces Commissions Thématiques constituent des **groupes de travail** auxquels l'**inscription** sera **volontaire** : chaque membre de la CLE pourra, à sa convenance et selon ses centres d'intérêt et compétences, s'inscrire à l'une, l'autre, ou plusieurs des Commissions. Les membres de la CLE peuvent également faire inscrire une autre personne de leur structure pour être représentés et participer aux travaux au sein des Commissions.

Une fiche listant les personnes anciennement inscrites est distribuée aux participants pour mémoire, et il est précisé que de nouvelles inscriptions seront acceptées : en fin de séance par le biais de tableaux d'inscription ; et suite à l'envoi du compte-rendu de la séance (cf. bulletin ci-joint).

Marie Granier explique ensuite que les Commissions auront pour objectif de **poursuivre l'élaboration du futur SAGE**, en constituant des espaces de réflexion et de dialogue où seront débattues et affinées les propositions de contenu des documents PAGD (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable) et Règlement. Elle rappelle également que les **arbitrages et validations** finales seront obligatoirement faits en **réunion de CLE**.

<i>Nom - thème de la Commission</i>	<i>Axes de travail - Orientations</i>
Qualité	maîtrise des pollutions, qualité de l'eau potable...
Milieux aquatiques	connaissance des milieux (cours d'eau et zones humides), préservation et amélioration des potentialités biologiques, limitation des impacts des ouvrages et aménagements, protection des milieux et espèces remarquables...
Quantité / Usages	organisation d'une gestion multi-usages (eau potable, irrigation, hydroélectricité, loisirs), maîtrise des besoins en eau potable, rationalisation de l'exploitation des ressources...
Inondations	connaissance des risques et de leur gestion, élaboration d'un projet de prévention sur le bassin...
Thème transversal	organisation pour la mise en œuvre des actions et le suivi du SAGE

Jean-Paul Itier invite les participants à s'exprimer sur ces propositions. L'ensemble des membres présents ne présentant pas d'observations ou de questions, les modalités d'organisation des Commissions Thématiques sont mises au vote à main levée.

Elles recueillent **41 voix pour**.

Les intitulés et les axes de travail des Commissions Thématiques,
ainsi que leurs principes de fonctionnement,
sont approuvés à l'unanimité par la Commission Locale de l'Eau.

Point 6 :
Consultation de la CLE sur les projets de SDAGE et de Programme de Mesures 2010-2015 :
propositions de modalités d'émission de l'avis

Jean-Paul Itier explique que par un courrier en date du 12 décembre 2008, M. Le Président du Comité de Bassin soumet à l'**avis de la CLE**, dans le cadre de la **consultation des partenaires institutionnels** (du 9 janvier au 11 mai 2009) : les projets de **SDAGE** Adour Garonne 2010-15, de **Programme de Mesures** 2010-15 ainsi qu'un additif à ces projets.

Marie Granier complète ces informations en expliquant que cette **révision de la politique de l'eau** sur le bassin Adour Garonne pour les années 2010 à 2015 découle de plusieurs textes européens et nationaux (en particulier la Directive européenne Cadre sur l'Eau de 2000, la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006 et le Grenelle de l'Environnement).

Ainsi, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (**SDAGE**) Adour Garonne va être **révisé** (première version de 1996) et un Programme De Mesures (**PDM** = programme d'actions) va lui être **annexé**. Les versions projets de ces documents ont été adoptées par le Comité de Bassin en fin 2008 et sont, jusqu'au 11 mai 2009, mis à la consultation des partenaires institutionnels (conseils régionaux et généraux, chambres consulaires, associations d'élus, CLE et Comités de rivière, etc., ...).

Jean-Paul Itier insiste sur l'importance pour les acteurs du bassin de prendre connaissance du contenu de ces documents et de **faire connaître leur position**, puisque le SDAGE et le PDM Adour Garonne constitueront, une fois approuvés, le **cadre** de toute **action dans le domaine de l'eau** jusqu'en 2015.

Il formule ensuite ses propositions pour l'émission de l'avis de la CLE Lot Amont :

1. **Réunion de CLE** pour présentation des projets de SDAGE et PDM
2. Rédaction de **remarques écrites** par les membres de la CLE Lot Amont (délai 2 à 3 semaines, centralisées par l'Animatrice)
3. **Réunion du Bureau** de la CLE pour **analyse** et **synthèse** des remarques et envoi de l'avis au Comité de Bassin avant le 11 mai 2009

Il précise que chaque membre de la CLE sera également destinataire d'une copie de l'avis au Comité de Bassin rédigé par le Bureau.

Jean-Paul Itier invite les participants à s'exprimer sur ces propositions. L'ensemble des membres présents ne présentant pas d'observations ou de questions, les modalités d'organisation pour l'émission de l'avis de la CLE sur les projets de SDAGE et PDM sont mises au vote à main levée.

Elles recueillent **41 voix pour**.

La Commission Locale de l'Eau approuve à l'unanimité le fait de déléguer à son Bureau la rédaction de l'avis sur les projets de SDAGE et PDM Adour Garonne, après avoir procédé à une séance plénière d'information sur ces documents.

Point 7 :

Désignation d'un représentant des Elus à la Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM) de la Lozère

Jean-Paul Itier sollicite les services de la DDE de Lozère pour information sur la Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM).

Dominique Guiraldenq explique que la CDRNM est une **instance consultative** de concertation en matière de **politique départementale** (menée par l'Etat) de **prévention des risques naturels majeurs** (inondations, mouvements de terrain, feux de forêt et prochainement risque sismique).

Cette CDRNM est présidée par Madame La Préfète, et se compose de 30 membres répartis en **3 collèges** dont un collège de représentants des Elus (10 sièges).

Il précise que certains élus ont d'ores et déjà été désignés par l'Association des Maires de Lozère (M. Jean Roujon, Maire de Marvejols ; M. Francis Courtes, Maire de St-Bauzile ; M. François Gaudry, Maire de Ste-Enimie et M. Guy Malaval, Maire de Langogne) et le Conseil Régional Languedoc Roussillon (M. Alain Bertrand).

Il explique enfin que la Préfecture souhaite **intégrer** à ce collège un **représentant** de chacune des **Commissions Locales de l'Eau** existant en Lozère (Lot Amont, Tarn Amont, Ardèche et Haut Allier).

Jean-Paul Itier fait donc appel à candidature auprès des élus lozériens. Aucune candidature ne se présentant dans la salle, il propose donc de représenter la CLE Lot Amont au sein de la CDRNM.

Cette candidature est adoptée à l'unanimité des voix des membres présents.

M. Jean-Paul Itier est élu représentant de la CLE du Lot Amont au sein de la CDRNM de Lozère.

Point 8 :
Présentation du programme de travail pour l'année 2009

Jean-Paul Itier donne la parole à l'animatrice pour qu'elle fasse une présentation rapide du programme de l'année à venir.

Marie Granier commence sa présentation par les travaux relatifs à l'élaboration du **SAGE Lot Amont**, dont l'objectif est la réalisation d'un **Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)** et d'un **Règlement**.

Sur la base d'un premier travail de rédaction réalisé sur la base de l'Etat des lieux Diagnostic et de partenariats avec les acteurs concernés, le **Comité technique** (Agence de l'Eau, services de l'Etat et des collectivités) effectue une relecture sur la pertinence des mesures proposées et leur structuration au sein des orientations principales.

Ensuite, ces projets seront précisés et affinés par les travaux des **Commissions Thématiques**, appelées à se réunir à partir du 2^{ème} trimestre 2009. Les documents mis au point par les Commissions seront ensuite proposés, thème par thème, à la **Commission Locale de l'Eau**, pour arbitrages et validations finales.

Concernant le **Schéma de Prévention des Inondations (SPI)** du Lot Amont, les objectifs généraux sont rappelés, à savoir l'élaboration d'un **projet de prévention** concerté sur l'ensemble du **bassin**, visant à alimenter le volet Inondations du SAGE et à constituer un programme d'actions opérationnel.

Marie Granier présente ensuite l'état d'avancement de ce schéma : le **programme d'actions** (phase 3) est en cours de **finalisation**, après une période d'échanges avec les communes concernées.

Ce travail sera proposé à la **Commission Thématique « Inondations »** dans les semaines à venir, puis l'ensemble de la démarche sera présenté aux **Conseils syndicaux** du SIVU Lot Colagne et du SIAH Haute Vallée du Lot (mai 09) puis à la **CLE Lot Amont** (juin 09).

Jacky Burzala rappelle la nécessité de transmettre les projets aux services de l'Etat avant la fin du mois de juin pour une programmation de crédits l'année suivante.

Jean-Paul Itier conclut sur l'importance des travaux en cours (SDAGE, SAGE, SPI, ...) pour l'avenir du bassin, et sur la nécessité de les faire connaître d'un large public. A ce titre, il s'engage à renforcer la communication en direction des habitants du bassin du Lot Amont.

Aucune autre question n'est soulevée.

Monsieur Itier remercie les membres de la CLE pour leur participation active et appréciée et salue le travail et l'implication de l'Animatrice Marie Granier.

Il lève la séance à 16 heures 30.

Relecture assurée par Jean-Paul Itier, Président de CLE.
Mise en ligne du présent compte-rendu sur le site Internet <http://www.lot-amont.net>.